

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 1^e février 2024

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------|---|
| Délibération 01/2024 : | SUBVENTION : ARTS MARTIAUX |
| Délibération 02/2024 : | SUBVENTION : BUSHIDO |
| Délibération 03/2024 : | SUBVENTION : CLIO CLUB |
| Délibération 04/2024 : | SUBVENTION : CNB |
| Délibération 05/2024 : | SUBVENTION : FOOTBALL CLUB |
| Délibération 06/2024 : | SUBVENTION : BADMINTON |
| Délibération 07/2024 : | SUBVENTION : ST GEORGES SENSAS |
| Délibération 08/2024 : | SUBVENTION : CYCLO |
| Délibération 09/2024 : | SUBVENTION : DOUCE EURE |
| Délibération 10/2024 : | SUBVENTION : ENERGI'YOGA |
| Délibération 11/2024 : | SUBVENTION : FNACA |
| Délibération 12/2024 : | SUBVENTION : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE |
| Délibération 13/2024 : | SUBVENTION : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES |
| Délibération 14/2024 : | SUBVENTION : CLUB DE L'AMITIÉ |
| Délibération 15/2024 : | SUBVENTION : LA MAIN TENDUE |
| Délibération 16/2024 : | SUBVENTION : LES LAPINOUS |
| Délibération 17/2024 : | SUBVENTION : THEATRE |
| Délibération 18/2024 : | SUBVENTION : HARMONIE |
| Délibération 19/2024 : | SUBVENTION : SOCIETE HORTICOLE |
| Délibération 20/2024 : | DECISION MODIFICATIVE N°1 |

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

- Délibération 21/2024 :** CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS
- Délibération 22/2024 :** GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION – CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFICATIVE – APPROBATION
- Délibération 23/2024 :** RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF
- Délibération 24/2024 :** RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMERCIALISATION AVEC GITE DE FRANCE
- Délibération 25/2024 :** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES PERMANENCES NUMERIQUES DU DEPARTEMENT
- Délibération 26/2024 :** VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés :

Mme GUYET Isabelle (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia)

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°1/2024 : virement de crédits en section d'investissement

Communication des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées en mairie au cours de l'année 2023. Aucune de ces déclarations n'a donné lieu à exercice du droit de préemption par la mairie. Il est rappelé que les données de ces états ne sont pas communicables à des tiers. Par ailleurs les DIA adressées en mairie ne sont pas forcément suivies d'une vente.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

M le Maire rappelle qu'une enveloppe de 54 850 € est prévue au budget 2024 pour les subventions aux associations. C'est un montant en augmentation de 5% par rapport aux enveloppes 2023, qui inclut aussi le vote des subventions aux associations autrefois rattachées au CCAS. Il est à présent nécessaire que le conseil municipal délibère sur la subvention attribuée à chaque association.

Comme l'an passé, il rappelle que les membres du conseil municipal adhérents d'une association doivent s'abstenir de participer au vote et donc quitter la salle de conseil au moment du vote de la subvention pour l'association concernée.

M le Maire donne la parole à Xavier ROBERT pour présenter les propositions du groupe de travail. Celui-ci rappelle que ces propositions se basent sur les critères établis l'année dernière et légèrement remaniés pour gratifier les associations qui ont donné de leur temps pour participer aux manifestations de la commune. Il rappelle que le monde associatif est très riche à Saint-Georges avec 1600 adhérents au total, toutes associations confondues.

Il indique que les subventions exceptionnelles proposées permettent d'ajuster le niveau de subvention octroyée par rapport à ce que donnerait l'application des critères. Cela permet de moduler le soutien aux associations en fonction de leurs projets.

ARTS MARTIAUX

Subvention de fonctionnement : 3 800 €

Subvention exceptionnelle : 350 € pour le développement de l'activité judo auprès des écoles

BUSHIDO

Ne participe pas au vote : Mme PERRAULT

Subvention de fonctionnement : 800 €

Subvention exceptionnelle : 400 € pour l'achat de matériel

CLIO CLUB

Ne participe pas au vote : Mme THOMAS-RAMADOU

Subvention de fonctionnement : 3 900 €

Rappelle le projet d'achat de praticable qui est déjà prévu au budget 2024

CNB

Subvention de fonctionnement : 300 €

Subvention exceptionnelle : 300 € pour l'achat de matériel

FOOTBALL CLUB

Subvention de fonctionnement : 8 500 €

Subvention exceptionnelle : 450 € pour le développement du programme éducatif fédéral et pour favoriser le football féminin

BADMINTON

Subvention de fonctionnement : 800 €

Subvention exceptionnelle : 400 € pour l'achat de matériel

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

ST GEORGES SENSAS

Subvention de fonctionnement : 250 €

Subvention exceptionnelle : 50 € pour le rachat de matériel après les différents cambriolages dans les locaux du parc Léo Lagrange

CYCLO

Ne participent pas au vote : M GAULLIER et M SARRADIN

Le Conseil désigne Mme MAILLY présidente de séance.

Subvention de fonctionnement : 400 €

Subvention exceptionnelle : 600 € pour l'organisation du challenge régional du mois de juin

DOUCE EURE

Subvention de fonctionnement : 300 €

ENERGI'YOGA

Subvention de fonctionnement : 150 €

FNACA

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVEAU

Subvention de fonctionnement : 400 €

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Ne participent pas au vote : M Riant, MME THOMAS-RAMADOU

Subvention de fonctionnement : 800 €

Subvention exceptionnelle : 100 € pour l'organisation d'une journée à caractère caritatif

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Subvention de fonctionnement : 150 €

CLUB DE L'AMITIÉ

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVEAU

Subvention de fonctionnement : 650 €

LA MAIN TENDUE

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVEAU

Subvention de fonctionnement : 600 €

LES LAPINOUS

Subvention de fonctionnement : 200 €

THEATRE DE QUAT'SOUS

Ne participent pas au vote : M. GAULLIER, M. SARRADIN, Mme LE PECHOUR

Le Conseil désigne Mme MAILLY présidente de séance.

Subvention de fonctionnement : 500 €

HARMONIE

Ne participe pas au vote : M Riant

Subvention de fonctionnement : 29 500 €

Suite à une question, il est précisé que l'Harmonie compte 93 adhérents.

La délibération relative au vote de la subvention à l'Harmonie précise que le conseil municipal autorise la signature de la convention déterminant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, puisque celle-ci dépasse un seuil de 23 000 €.

SOCIETE HORTICOLE

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVEAU

Subvention de fonctionnement : 200 €

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité des conseillers participant au vote.

Il est précisé que les subventions exceptionnelles seront versées sur justificatifs.

Xavier ROBERT précise également que les associations qui ne figurent pas au tableau des subventions sont des associations qui n'ont pas demandé de subvention pour l'année 2024 (pompiers, Amicale sport nature) ou qui sont en sommeil (la jeunesse de Lydda).

DECISION MODIFICATIVE N°1

M le Maire indique qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative au budget principal pour basculer de la section de fonctionnement en investissement les crédits prévus pour la réalisation de l'étude de revitalisation du bourg-centre. 57 000 € sont prévus à l'article 617 « études et recherches » mais doivent être basculés à l'article 203 « Frais d'études, de recherche et de développement » car les dépenses pourront être ultérieurement intégrées aux travaux qui découleront de l'étude.

Par ailleurs, il est convenu de payer désormais l'ensemble des factures télécom sur le budget principal. Cela concerne une somme de 4200 € à soustraire des budgets CCAS et Caisse des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2024 communal.

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

M le Maire expose que l'agglomération a voté le 25 janvier 2024 le programme de construction de l'ALSH de Saint-Georges-sur-Eure et lancé la procédure de concours qui permettra de choisir l'architecte en charge de la construction de ce nouvel équipement, sur l'emprise de l'ancien city stade, dans le prolongement de la cour de l'école maternelle.

M le Maire précise que cet équipement est intégralement à la charge de l'agglomération, pour une enveloppe prévisionnelle de 3.6 millions d'euros. Le démarrage des travaux est estimé au printemps 2025.

La commune souhaite bénéficier des études et travaux de raccordement pour l'extension de la géothermie au complexe scolaire qui est à côté et la reprise de la cour mutualisée de l'école

maternelle. Ainsi, il est proposé d'approuver la convention de transfert d'ouvrage entre Chartres métropole et la commune pour permettre l'intégration de ces demandes dans le programme de maîtrise d'œuvre porté par Chartres métropole dans le cadre de la construction du futur ALSH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Chartres métropole, et AUTORISE le Maire à la signer.

GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION – CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFICATIVE – APPROBATION

Comme évoqué lors de la précédente séance, la convention constitutive du GIP (Groupement d'intérêt public) « Restauration Collective » modificative a été approuvée par l'assemblée générale du GIP le 18 décembre dernier notamment pour acter le changement de siège social, l'intégration de nouveaux membres et le retrait d'une commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention constitutive modificative du Groupement d'intérêt Public Chartres métropole Restauration et AUTORISE le maire à la signer.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF

La mairie et l'éducation nationale ont signé une convention de mise à disposition d'intervenant extérieur en EPS depuis 2005. Cette convention se renouvelle tacitement d'année en année. Le dernier renouvellement explicite date de 2016. L'inspection académique propose de signer à nouveau cette convention avec la nouvelle directrice, ce qui a pour objectif de préciser le cadre d'intervention de l'éducateur sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de mise à disposition d'intervenant extérieur en EPS et AUTORISE le maire à la signer.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMERCIALISATION AVEC GITE DE France

Depuis l'ouverture du gîte touristique communal en 2019, la commune a conventionné avec l'association Gîtes De France Eure et Loir pour la commercialisation de notre gîte dans le réseau gîte de France.

Une convention de mandat est proposée au renouvellement jusqu'en 2028 ; comme la précédente elle implique notamment la perception des recettes par l'intermédiaire de Gîtes De France avant d'être reversée à la régie communale, moyennant une commission de 15%. Cette commission n'est pas due lorsque la commune commercialise en direct le gîte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de mandat de gestion avec l'association Gîtes De France Eure et Loir et AUTORISE le maire à la signer.

M le Maire ajoute que pour développer la commercialisation du gîte, on s'oriente vers de nouvelles plateformes type Airbnb, car il a été assez peu loué en 2023

Mme THOMAS-RAMADOU demande si le gîte est visible sur la plateforme Eure et Loir tourisme. Après information prise suite au conseil, le gîte est visible sur tourisme28.com.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES PERMANENCES NUMERIQUES DU DEPARTEMENT

Le département d'Eure-et-Loir propose des permanences numériques à l'ESPACE pour aider les habitants à se familiariser avec l'outil informatique. Une convention de mise à disposition est proposée entre le département et la mairie pour la mise à disposition de locaux permettant la tenue de ces ateliers pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux à intervenir avec le département d'Eure-et-Loir pour la tenue de permanences numériques et AUTORISE le maire à la signer.

VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Comme déjà évoqué en conseil, le budget primitif 2024 prévoit l'attribution de la prime inflation aux agents publics éligibles de la collectivité. Le vote de cette prime a été soumise au comité social territorial du centre de gestion le 5 février qui a émis un avis favorable.

Cette prime a été instaurée par décret du 31 octobre 2023, elle est obligatoire dans la fonction publique d'état et hospitalière et facultative pour la fonction publique territoriale. M le Maire invite le conseil à l'approuver pour les montants maximum permis par la loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans les conditions prévues par la loi.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire indique que Pauline COUTANCEAU a repris son poste à 100% à la mairie.

La garantie de l'emprunt de la SAEDEL, votée en novembre dernier, ne sera pas mise en œuvre car elle n'est pas demandée par l'établissement bancaire, ce qui est une bonne nouvelle.

Il rappelle que la commune a engagée une étude de revitalisation dans le cadre du dispositif bourg centre. Il indique qu'un compte rendu sera fait à chaque séance de conseil municipal par deux personnes participant au groupe de travail : Françoise MAILLY et Morgane THOMAS-RAMADOU.

Mme MAILLY indique que l'étude est actuellement sur la réalisation d'un état des lieux de la commune et des enjeux pour le futur. En matière de logements, des réflexions sont à engager sur le devenir des terrains industriels de la rue Henri IV.

En matière de commerces on constate un déplacement des centres : de la république vers la laiterie puis vers l'entrée de bourg.

Il est nécessaire de maintenir la richesse des commerces. Manquerait uniquement le restaurant.

Est évoquée la nécessité d'une circulation apaisée et de faciliter les déplacements sur des voies douces. Notamment sur 2 endroits présentant le plus de crispation : place de la République et place de la Laiterie.

Le patrimoine touristique s'articule principalement autour de l'étang et des développements possibles avec le terrain de l'ancien camping en cours d'acquisition.

Mme THOMAS-RAMADOU indique que c'est déjà le 5^e rdv avec le bureau d'études, que l'étude se poursuit jusqu'au mois de juin. Elle précise que le cabinet est très à l'écoute des élus.

Aujourd'hui on est toujours sur la phase de diagnostic et de clarifier les enjeux.

Reste à partager ces éléments pour les enrichir et les faire évoluer. Le partage avec les commerçants est déjà prévu. Le bureau d'études a également émis le souhait de rencontrer les associations. Une réunion publique de présentation des axes sera organisée avec des questionnaires qui seront remis et pourront encore enrichir les réflexions.

Ensuite des fiches action seront rédigées avec des plans de financement.

Si des conseillers veulent se joindre aux travaux du groupe ils sont les bienvenus. La prochaine réunion se tiendra le 23 février à 9h15.

M le Maire redit qu'il sera question de cette étude à chaque conseil municipal, avec un focus fait sur un thème particulier.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

1 naissance 1 arbre : 50 adultes et 15 enfants étaient présents sur 28 naissances, ainsi que quelques élus, l'adjoint responsable des espaces verts et M Cohu président de Arbres 28.

Pour l'aménagement du cabanon Jean Moulin, les prochaines réunions sont fixées le 19 février et le 14 mars. Tous les conseillers peuvent se joindre à ces réunions, pour faire le point sur les projets Jean moulin en tant que citoyen, préfet, résistant, artiste.

Les inscriptions scolaires sont en cours pour évaluer les besoins d'ouvertures ou fermetures de classe. 25 inscriptions sont recensées à ce jour.

Travaux d'agrandissement du restaurant scolaire. Le sas entre le préau et la cantine est désormais utilisable. Le mobilier a été livré ce jour. Et en principe le nouvel espace sera utilisé dès jeudi
Une date d'inauguration est à fixer avec les financeurs.

Mme MAILLY pour Mme GUYET

Le CMJ a participé aux vœux du maire.

Prochaine réunion du CMJ le 20 février. Le 21 février une crêpe party est organisée avec les ainés.

17 avril : visite de l'entreprise Chavigny.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

Dates des prochains ateliers : Yoga du rire le 7 février, poterie le 20 mars, atelier déco intérieur : date à définir

Une visite de l'écomusée du Perche sera organisée en juin, et un projet intergénérationnel avec la médiathèque en novembre.

M KONCZYLO pour Mme GUYET

Le repas des aînés aura lieu le 12 octobre.

Traiteur et musiciens sont réservés.

Les invitations seront distribuées par boitage.

La décoration sera faite maison. Il est demandé aux conseillers de déposer en mairie des pots ou bouteilles en verre à grosse ouverture.

M BOURGOGNE

Concernant les abords de la stèle Jean Moulin, il est envisagé de créer un couloir à travers les gravillons : faire une allée bordée de petits pavés, qui sera réalisée en régie par les services techniques.

Au Chantier des Errioux II la pose des réseaux est en cours ainsi que la réalisation des boîtiers électriques.

La commercialisation doit commencer à l'occasion du salon de l'habitat à Chartres en mars/avril.

Pascal SARRADIN accompagnera désormais M BOURGOGNE aux réunions, voire le remplacera en cas d'absence.

La taille des tilleuls est en cours. Cela représente 156 tilleuls qui sont à faire tous les 3 ans.

Des chicanes provisoires ont été installées rue Bataille en attendant des aménagements définitifs.

Mme BELLANGER demande à la demande de qui cet aménagement a été fait. Elle estime cet aménagement dangereux et difficilement gérable au moment du passage des cars.

M BOURGOGNE indique qu'à titre expérimental sera aussi proposé un sens unique place de la république. Une réflexion plus globale devrait avoir lieu dans le cadre de l'étude bourg centre.

Les conseillers demandent aussi à revoir le positionnement des arrêts de bus, notamment le long de la boulangerie où c'est particulièrement dangereux.

M TESTE

En matière numérique, des négociations sont en cours pour raccorder à la fibre la médiathèque et l'ESPACE afin d'apporter plus de service, notamment en cas de vol de cuivre.

Concernant le Project 'Eure, des conseillers indiquent que certaines habitations n'ont pas été distribuées.

Le prochain sera distribué fin mars.

M TESTE demande s'il convient de faire de la pub du gîte sur facebook ?

Et peut être également le mettre en location sur le site le bon coin.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

Mme TOURTAUD

Le 24 janvier le groupe s'est réuni pour débriefer sur les événements organisés en 2023.

Le calendrier 2024 est le suivant :

La Fête patronale se déroulera le week end des 20 et 21 avril.

Un pique-nique sera organisé samedi 13 juillet.

Le Salon art et créations se tiendra les 16 et 17 novembre et le marché de Noël dimanche 8 décembre.

Une fête des plantes aura lieu le 7 avril au parc Léo Lagrange organisée par un pépiniériste « la Palmeraie ». L'entrée sera gratuite. La municipalité réfléchit aux animations à définir autour de cette fête.

Le groupe réfléchit à l'organisation d'un festival de musique le samedi 15 juin en centre-bourg.

Fleurissement : suite aux observations du jury des villages fleuris, il a été décidé de fleurir davantage les entrées de bourg (plantations de rosiers) et de faire poser une signalétique à la médiathèque et à la salle des fêtes. Des propositions de signalétique sont projetées. D'autres propositions et devis seront demandés, puis inscrits au budget supplémentaire.

Exposition à la médiathèque du 7 au 15 février sur l'énergie.

Les représentations du Théâtre de Quat' Sous auront lieu à la salle des fêtes les 15, 16, 17 et 22, 23 et 24 mars 2024.

M ROBERT

M ROBERT expose qu'il y a eu de nombreux galas associatifs pendant Noël, puis de nombreuses AG : CNB, Sensas, Cyclo...

L'appel d'offres pour les travaux au stade est clos depuis le 24 janvier dernier. L'analyse des offres reçues est en cours par le bureau d'études.

Il remercie le groupe qui a travaillé sur les dossiers de subvention et les critères. Il remercie les votes à l'unanimité du conseil municipal sur les propositions de subvention, ce qui témoigne de leur confiance sur un travail difficile.

Il informe le conseil qu'il a constaté des problèmes de négligence dans l'utilisation des locaux par les associations, ce qui est un manque de respect vis-à-vis du personnel municipal. Il avisera les associations que le temps de travail supplémentaire sera désormais refacturé.

Enfin il renouvelle son appel aux bénévoles pour l'organisation du triathlon du 30 juin prochain.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

M le Maire donne la parole aux conseillers :

M Riant demande à qui appartient l'entretien des abords de rivière. M le Maire indique que l'entretien incombe à chaque propriétaire riverain de la rivière.

M Riant indique que les orthophonistes de la commune remercient les agents d'entretien pour leur travail de viabilité pendant la période de neige.

Mme Carton demande à ce que le camion de galettes du marché fermier de dimanche dernier se gare ailleurs que sur le parterre communal.

Mme Thomas-Ramadou informe de la prochaine lecture d'Emmanuel Ray au théâtre le Off sur Jean Moulin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 février 2024 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
1/2024	SUBVENTION : ARTS MARTIAUX	12/02/2024
2/2024	SUBVENTION : BUSHIDO	12/02/2024
3/2024	SUBVENTION : CLIO CLUB	12/02/2024
4/2024	SUBVENTION : CNB	12/02/2024
5/2024	SUBVENTION : FOOTBALL CLUB	12/02/2024
6/2024	SUBVENTION : BADMINTON	12/02/2024
7/2024	SUBVENTION : ST GEORGES SENSAS	12/02/2024
8/2024	SUBVENTION : CYCLO	12/02/2024
9/2024	SUBVENTION : DOUCE EURE	12/02/2024
10/2024	SUBVENTION : ENERGI'YOGA	12/02/2024
11/2024	SUBVENTION : FNACA	12/02/2024
12/2024	SUBVENTION : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	12/02/2024
13/2024	SUBVENTION : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	12/02/2024
14/2024	SUBVENTION : CLUB DE L'AMITIÉ	12/02/2024

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 6 février 2024

15/2024	SUBVENTION : LA MAIN TENDUE	12/02/2024
16/2024	SUBVENTION : LES LAPINOUS	12/02/2024
17/2024	SUBVENTION : THEATRE	12/02/2024
18/2024	SUBVENTION : HARMONIE	12/02/2024
19/2024	SUBVENTION : SOCIETE HORTICOLE	12/02/2024
20/2024	DECISION MODIFICATIVE N°1	12/02/2024
21/2024	CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS	12/02/2024
22/2024	GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION – CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFICATIVE – APPROBATION	12/02/2024
23/2024	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF	12/02/2024
24/2024	RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMERCIALISATION AVEC GITE DE FRANCE	12/02/2024
25/2024	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES PERMANENCES NUMERIQUES DU DEPARTEMENT	12/02/2024
26/2024	VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	12/02/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile